

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 26 MAI 2017**

Président de séance :

Son Excellence Monsieur Salifou DIALLO
Président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Ahmed Aziz DIALLO**
Quatrième secrétaire parlementaire
- **Monsieur Dissan Boureima GNOUMOU**
Huitième secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

Clôture solennelle de la première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière le vendredi 26 mai 2017, pour la clôture solennelle de la première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

La séance était présidée par Son Excellence Monsieur Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Ahmed Aziz DIALLO et Dissan Boureima GNOUMOU, respectivement quatrième et huitième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier ministre, chef du gouvernement, rehaussait de sa présence cette cérémonie officielle.

Les personnalités suivantes prenaient également part à cette séance :

Madame et messieurs les Présidents d'institution ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs les membres du corps diplomatique ;

Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines ;

et de nombreuses autres personnalités.

Le Président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans l'hémicycle. Le Premier ministre, les députés et le public déjà installés se lèvent pour l'accueillir, pendant qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

-Il est 16 heures 11 minutes-

Le Président

Bonsoir Excellence monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les Présidents d'institution, mesdames et messieurs les ministres.

Honorables députés,
Mesdames et messieurs,
Bonsoir !

La séance est ouverte !

Monsieur le secrétaire parlementaire veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Ahmed Aziz DIALLO

Quatrième secrétaire parlementaire

Bonsoir !

(Monsieur Ahmed Aziz DIALLO, quatrième secrétaire parlementaire procède à l'appel nominal des députés).

Monsieur le Président, nous avons :

- **30 députés absents excusés,**
- **15 députés absents non excusés,**
- **82 députés présents,**
- **09 procurations,**
- **91 votants.**

Le Président

Merci monsieur le secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés sont informés que les comptes rendus analytiques des séances plénières des lundi 22 et mardi 23 mai 2017 ont été mis à leur disposition auprès des groupes parlementaires, le mercredi 24 mai 2017.

En application des dispositions de l'article 63, alinéa 4 de notre règlement, ces comptes rendus analytiques sont considérés comme adoptés. Ils seront publiés par voie d'affichage et mis sur le site web de l'Assemblée.

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

La séance de cet après-midi sera exclusivement consacrée au discours de clôture de la première session ordinaire de l'année 2017 de l'Assemblée nationale. Donc, cet après-midi, nous n'avons pas de loi à proprement parler. C'est pour vous faire donc la synthèse de nos activités durant ces trois derniers mois.

De ce pas, je m'en vais vous livrer mon discours.

Excellence monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement,

Mesdames et messieurs les Présidents d'institution,

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,

Excellences mesdames et messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et consulaires ;

Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines ;

Monsieur le Chef de file de l'opposition politique ;

Honorables députés à l'Assemblée nationale ;

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs.

C'est un réel plaisir pour moi, de vous souhaiter une cordiale bienvenue dans cet hémicycle, en cet instant solennel dédié à la clôture de notre première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

Au nom de la représentation nationale, je voudrais avant tout propos, vous exprimer ma sincère gratitude pour votre présence effective à cette cérémonie, ce qui est un témoignage éloquent, de l'intérêt que vous portez tous aux travaux de notre auguste Assemblée nationale.

Ouverte le 1^{er} mars 2017, cette session parlementaire, la toute première de l'année, prendra fin au terme de la présente cérémonie.

Cette clôture intervient dans un contexte où nous pouvons d'une part, nous féliciter des actions menées par nos forces de défense et de sécurité dans la zone sahéenne de notre pays et d'autre part, regretter une agitation sociale déplorable et contreproductive dans notre pays.

De la lutte contre le terrorisme, s'il est vrai que les défis liés à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme demeurent présents, les dernières opérations menées par nos forces armées semblent constituer un tournant décisif dans la lutte contre ce fléau qu'est le terrorisme.

En effet, ces derniers mois, des actions ont permis de redonner espoir et confiance aux populations de la partie sahéenne de notre pays. Les agents des services publics notamment de l'éducation et de la santé, qui avaient déserté la région du sahel, ont repris du service. En outre, les actions de nos forces armées ont été suffisamment dissuasives pour faire comprendre à l'ennemi terroriste que notre peuple et son armée sont déterminés à défendre notre pays avec fermeté et sans concession.

C'est le lieu d'exprimer, au nom de l'ensemble des élus de la Nation, toute notre satisfaction à l'endroit de nos forces armées et de leur renouveler ici et maintenant notre soutien indéfectible.

Sur le front social par conséquent, il convient à l'heure actuelle de déplorer les remous sociaux qui perturbent le climat social actuel de notre pays. C'est une situation regrettable car plus que jamais le pays a besoin d'un climat social apaisé pour mobiliser toutes les énergies disponibles au service de la cause du développement.

Nonobstant cette situation sociale, le gouvernement poursuit avec sérénité l'opérationnalisation de son programme aux fins de bâtir une société de progrès et de prospérité à même de résorber le chômage des jeunes et qui mette fin à la marginalisation des plus pauvres, notamment des femmes.

Pour cette noble mission, le gouvernement peut compter sur le soutien de la représentation nationale.

Par ailleurs, tout en lui renouvelant nos encouragements pour sa disponibilité et son esprit d'ouverture au dialogue social, nous l'exhortons à faire preuve de fermeté, car dans un Etat de droit, les citoyens quelle que soit leur catégorie, ne sauraient se soustraire à leurs obligations et se prévaloir uniquement de leurs droits.

Nous invitons par conséquent, le gouvernement à faire preuve de fermeté et ce d'autant plus qu'il n'est pas concevable de sacrifier l'avenir des jeunes, des femmes et des autres producteurs de notre pays au profit d'une seule catégorie d'agents publics.

La défense de l'Etat de droit devient un impératif face à des revendications catégorielles qui à terme, menacent notre existence en tant que communauté étatique.

Je voudrais par ailleurs saluer la tenue de la journée nationale du paysan les 12 et 13 mai derniers à Kaya. La représentation nationale renouvelle son soutien au monde paysan dans son combat contre la pauvreté et pour la souveraineté alimentaire.

Excellence monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,

La clôture de la première session ordinaire de l'année 2017 m'offre l'agréable opportunité de dresser avec vous le bilan de trois mois d'activités parlementaires.

Dans ce sens, cette session parlementaire qui s'achève aura permis d'enrichir notre patrimoine législatif de 28 nouvelles lois, qui participent indubitablement au renouvellement de l'encadrement juridique et normatif dans notre pays.

C'est le lieu de féliciter l'ensemble des députés, les présidents de commissions, les groupes parlementaires de la majorité comme de l'opposition.

Qu'il me soit permis, de revenir ici sur quelques-unes des lois parce qu'elles comblent soit un vide juridique soit qu'elles ont une incidence positive sur notre économie.

Il s'agit des lois ci-après :

1. La loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso

La question énergétique demeure sans conteste l'une des dimensions les plus sensibles de la problématique du développement socioéconomique de notre pays.

En effet, le Burkina Faso est classé parmi les pays où l'électricité coûte le plus cher au monde.

C'est une situation qui, en soi, constitue non seulement un facteur limitant pour les investissements, mais le faible taux de couverture qui est de l'ordre de 34% n'autorise pas l'accès de l'électricité au plus grand nombre de nos citoyens et des ménages.

C'est conscient de cette réalité, que le gouvernement a pris la ferme résolution de donner une nouvelle orientation à la politique énergétique au Burkina Faso, à travers une transition claire vers les énergies renouvelables, en vue d'accroître l'offre énergétique.

Les objectifs poursuivis par cette loi d'ici à 2020 étant entre autres :

- 1) d'atteindre un taux de couverture d'énergie électrique de 80% sur l'ensemble du territoire contre 34 actuellement.
- 2) d'augmenter la puissance électrique installée qui est actuellement de 320 MW à 1000 MW par la construction de centrales solaires et thermiques.

Cette loi à n'en pas douter va révolutionner la question énergétique dans notre pays et permettre ainsi la baisse des coûts au profit aussi bien des investisseurs que des ménages.

Je salue ici la clairvoyance du gouvernement et l'exhorte à élaborer dans les meilleurs délais les textes d'application de ladite loi afin de hâter sa mise en œuvre.

2. La loi portant création de la caisse de dépôts et de consignations au Burkina Faso

Il est reconnu que la problématique du développement est multidimensionnelle ; ce qui implique que l'action en faveur du développement soit conduite dans une approche intégrée.

Malheureusement, au Burkina Faso, de nombreux secteurs d'activités tels que les PME, PMI, l'énergie, la santé, l'éducation, l'économie numérique, les infrastructures hydrauliques n'ont pas accès à des financements appropriés alors que même ces besoins de financement se posent avec acuité dans les sous-secteurs et dans les différentes régions et communes.

Désormais, la caisse de dépôts et de consignations va permettre d'assurer le financement adéquat des investissements structurants de l'Etat, des régions et des collectivités territoriales.

La création de la caisse de dépôts et de consignations procède d'une décision courageuse du gouvernement, ce qui permettra au gouvernement de disposer enfin d'un levier essentiel pour ses actions de développement.

C'est le lieu ici, au nom de la représentation nationale de féliciter le gouvernement pour cette heureuse initiative qui est pertinente d'une manière générale.

3. La loi portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso

Aujourd'hui, l'or est devenu le premier produit d'exportation de notre pays. Deux modes d'exploitation coexistent dans le secteur aurifère : l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale communément appelé « orpaillage ».

L'orpaillage aujourd'hui occupe environ deux millions de Burkinabè. Toutefois, ce dernier mode d'exploitation comporte des difficultés dont les plus importants sont ceux liés à la dégradation de l'environnement, à la santé des orpailleurs eux-mêmes, à l'utilisation des enfants et à l'usage des substances nocives mais surtout occasionne d'énormes pertes de recettes fiscales en raison de la fraude qui sévit dans ce sous-secteur.

Face à cette situation, la commission d'enquête parlementaire sur les mines avait recommandé le vote d'une loi permettant de mettre en place et de régir les principes de la commercialisation de l'or et de la répression de la fraude.

Les objectifs majeurs proposés dans cette loi sont les suivants :

- une meilleure organisation de l'activité d'exploitation minière artisanale ;
- un meilleur fonctionnement de la structure nationale de contrôle en matière de commercialisation de l'or ;
- un renforcement des attributions de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) ;
- un assainissement du circuit de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses produits artisanalement.

Au total, cette loi va permettre de générer des recettes au profit du budget de l'Etat à travers les frais liés aux prestations de l'ANEEMAS et à la régularisation administrative des acteurs intervenant dans ce sous-secteur.

Excellence monsieur le Premier ministre,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

L'une des missions constitutionnelles de l'Assemblée demeure le contrôle de l'action gouvernementale.

Il serait fastidieux de revenir ici sur toutes les interpellations faites au gouvernement qu'il s'agisse des questions orales ou des questions écrites.

Au demeurant, je saisis l'occasion pour féliciter le gouvernement pour sa disponibilité qui a permis des échanges fructueux entre les élus de la Nation et l'exécutif.

Il convient de souligner qu'au cours de cette session, le Parlement a pris trois résolutions portant respectivement création d'une commission d'enquête parlementaire sur les secteurs de la santé et de l'enseignement et une commission d'enquête parlementaire sur la réalisation d'infrastructures et l'acquisition de biens d'équipements par les maîtrises d'ouvrage déléguées (MOD).

Pour bien comprendre notre démarche, il importe de revenir sur ce qui a motivé la mise en place de ces différentes commissions d'enquête et leurs finalités.

De la commission d'enquête sur le système de santé au Burkina Faso, la maxime qui considère que la santé n'a pas de prix mais qu'elle coûte chère est plus que jamais d'actualité.

Ainsi, la santé est l'une des préoccupations majeures au quotidien des populations qui y font face difficilement.

L'objectif de la commission d'enquête parlementaire sur la santé est de mener des investigations dans les services de santé du pays afin de dresser sans complaisance, un état des lieux, aussi exhaustif que possible de notre système de santé et de proposer des mesures correctives et d'inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures appropriées en vue de son optimisation.

De la commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso, la loi d'orientation de l'éducation dans notre pays, en son article 3 dispose que : « Le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune Burkinabè un citoyen responsable producteur et actif ».

Malheureusement, aussi bien au niveau de l'offre que de la qualité, de nombreuses difficultés jalonnent chaque sous-ordre du système d'enseignement, compromettant ainsi l'atteinte de la finalité éducative prônée par la loi suscitée.

L'école burkinabè, au lieu de former des citoyens producteurs, capables de se prendre en charge et de participer au progrès national, est devenue une fabrique de de chômeurs et de sous-emplois.

L'école burkinabè n'est pas en adéquation avec le marché du travail. Cette situation déplorable est source de désespoir pour la jeunesse et pour l'ensemble du peuple.

C'est au vu de cette situation peu reluisante de notre système éducatif, que l'Assemblée nationale a pris la résolution de créer une commission d'enquête parlementaire en vue de cerner toute la problématique de notre système éducatif. L'enquête parlementaire vise par conséquent à faire l'état des lieux et diagnostiquer les maux qui entravent la performance de notre système éducatif du préscolaire à l'université et de proposer au gouvernement des lois et des mesures correctives.

En effet, il est urgent, très urgent même de réagir de façon énergique pour refonder l'école burkinabè.

Excellence monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,

La commission d'enquête parlementaire sur la réalisation d'infrastructures publiques et l'acquisition d'équipements par les maîtrises d'ouvrage déléguées (communément appelée MOD) est aussi une initiative du parlement.

Il n'est peut-être pas superflu de revenir ici sur l'origine de cette commission d'enquête parlementaire.

En effet, l'article 96 alinéa 1 de notre Constitution dispose que : « *l'opposition parlementaire a le droit, une fois par an, d'introduire un projet de résolution en vue de la création d'une commission d'enquête parlementaire et de la présider. Cette commission d'enquête est ouverte aux membres des autres groupes parlementaires* ». C'est donc une commission d'enquête parlementaire créée à la demande de l'opposition.

Au Burkina Faso, la réalisation des infrastructures publiques de qualité a toujours été une préoccupation dans les différents départements ministériels.

Face à ces multiples difficultés que connaissent les départements ministériels, les gouvernements successifs du Burkina Faso depuis 2006, ont adopté la maîtrise d'ouvrage déléguée comme solution alternative pour réaliser des infrastructures de qualité et améliorer le taux d'absorption des crédits budgétaires et l'exécution des investissements.

Toutefois, malgré la transparence et la célérité recherchées dans le dispositif de la maîtrise d'ouvrage déléguée, aujourd'hui, cette maîtrise d'ouvrage déléguée semble ne pas répondre aux objectifs poursuivis.

Il est important dès lors de faire un diagnostic de l'exécution des Programmes d'investissement publics par la maîtrise d'ouvrages déléguée dans un certain nombre de départements ministériels. Les objectifs visés étant entre autres :

- situer la responsabilité des acteurs intervenant dans le processus des maîtrises d'ouvrage déléguées dans les dysfonctionnements qui seront relevés ;
- évaluer le dispositif juridique sur la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- formuler enfin, des recommandations en vue d'améliorer la réalisation des infrastructures, l'acquisition des équipements et la promotion de la bonne gouvernance.

Excellence monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,

Il vous souviendra que Son Excellence Monsieur le Premier ministre ici présent, a prononcé devant cette auguste assemblée, le 14 avril dernier, son discours sur la situation de la Nation.

Je réitère au nom de la représentation nationale, toutes mes vives félicitations à monsieur le Premier ministre et à son gouvernement.

Tout en saluant l'action du gouvernement, nous lui renouvelons notre invitation à s'investir pleinement sur les différents chantiers du Plan national de développement économique et social (PNDES) de sorte que les fruits de la croissance voulue aient des retombées concrètes sur le vécu quotidien des Burkinabè.

Monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,

Le bilan que j'ai promis de dresser avec vous serait incomplet si nous n'évoquions pas le chapitre de la coopération parlementaire.

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, les actions menées au cours de cette session se présentent comme suit :

Au niveau de la coopération bilatérale, il convient de relever en tout premier lieu, la visite à Ouagadougou, les 22 et 23 mars 2017, de Monsieur Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale française qui a représenté une opportunité pour nos deux Assemblées nationales qui ont signé une convention visant au renforcement de notre coopération bilatérale.

Toujours au chapitre de la coopération bilatérale, j'ai effectué successivement à la tête d'une forte délégation de notre Assemblée une visite au parlement sœur du Togo le 4 avril 2017 et du Bénin le 10 avril 2017.

Au-delà d'une pratique de simple courtoisie, il s'est agi pour nous de réaffirmer à travers notre présence dans ces deux parlements, notre engagement pour la consolidation des liens de fraternité, de solidarité et d'intégration sous régionale et notre profond attachement à la coopération et à la paix sous régionale.

Dans la même veine, d'autres délégations parlementaires ont pris part aux ouvertures des sessions parlementaires des Assemblées nationales de la Côte d'Ivoire et de la République sœur du Mali.

Au niveau de la coopération multilatérale, concernant ce volet, nos actions ont surtout consisté à la participation de nos représentants aux rencontres statutaires des organisations interparlementaires auxquelles nous sommes parties prenantes.

Par ailleurs, la crédibilité du Burkina Faso au sein de ces organismes lui a valu d'être sollicité pour abriter dans les prochains mois les rencontres suivantes :

- un sommet sur la nutrition organisé conjointement par l'UNICEF et l'Union interparlementaire prévu du 27 au 29 juin 2017 à Ouagadougou ;
- un sommet parlementaire sur le dividende démographique en partenariat avec l'organisation ouest africaine de la santé, prévu en juillet 2017 également à Ouagadougou ;
- d'abriter également la 40^e Conférence de l'Union parlementaire africaine et la 71^e session du Comité exécutif de ladite organisation en novembre 2017 toujours à Ouagadougou.

Pour terminer, je ne peux clore cette session en oubliant la concertation qui a eu lieu entre l'Assemblée nationale et les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mobilisation des ressources pour l'exécution du plan stratégique de l'Assemblée.

C'est le lieu pour moi de renouveler notre reconnaissance et notre gratitude aux partenaires bilatéraux, multilatéraux et aux organisations non-gouvernementales pour leur constante sollicitude et leur ferme engagement aux côtés de l'Assemblée nationale.

Voilà résumé, Excellence monsieur le Premier ministre,
Distingués invités,
Honorables députés,
Mesdames et messieurs,
L'essentiel de nos actions au cours de cette session parlementaire.

Toutefois, au regard des dossiers d'intérêt majeur en instance, monsieur le Premier ministre, se fondant sur l'article 88 de la Constitution, a sollicité de l'Assemblée nationale la convocation d'une session extraordinaire. Ayant accédé à cette requête, le Bureau de l'Assemblée nationale a programmé cette session extraordinaire le 20 juin prochain.

Mesdames et messieurs, avant de clore mon propos, permettez-moi de souhaiter une bonne et fructueuse saison de cultures à nos braves et vaillants paysans. Quant à mes collègues honorables députés, je vous souhaite de passer d'agréables moments de vacances même si elles sont écourtées.

-Rires de l'assistance-

Sur ce, je déclare close, la première session parlementaire ordinaire de l'année 2017.

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie.

-Applaudissements très nourris-

Le Président (*à l'issue de son discours*)

Excellence monsieur le Premier ministre,
Mesdames et messieurs les Présidents d'institution,
Honorables députés,

L'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi est épuisé.

Et tout en vous réitérant mes remerciements pour votre présence cet après-midi à l'hémicycle, je déclare close la première session ordinaire de l'année 2017 et je déclare la séance levée.

-Applaudissements nourris-

-Il est 16 heures 47 minutes-

*Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 26 mai 2017.*

Le Président

Salifou DIALLO

Le Secrétaire de séance

Ahmed Aziz DIALLO

Quatrième Secrétaire parlementaire